

## LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

(Réponse à la question orale de l'Assemblée de la Polynésie française à Mme la Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.)

Le décrochage scolaire est un phénomène qui n'est pas propre à la Polynésie française. C'est un phénomène récent et international qui n'épargne aucune société.

En France, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une priorité des politiques publiques ces dernières années. Cet objectif dépasse même le cadre national. En effet, il s'inscrit à l'échelon européen dans la stratégie Europe 2020.

En métropole, un jeune sur six quitte le système éducatif national sans diplôme lui donnant un minimum de chances de s'insérer sur le marché du travail. Des dispositifs ont été mis en place pour aider ces jeunes déscolarisés à trouver des solutions d'insertion sociale ou professionnelle, ou à reprendre leurs études.

Ce fléau n'épargne pas, évidemment, la Polynésie française. Les chiffres annoncés dans le rapport relatif à l'évaluation de la convention Etat-Polynésie française, à savoir 1297 élèves décrocheurs, soit 30% dans notre système éducatif, sont à rectifier. Le président de la Polynésie Française a d'ailleurs adressé un courrier à la Ministre de l'Éducation Nationale pour corriger certaines données et certaines affirmations du rapport. Nous perdons effectivement près de 1000 élèves chaque année, dont plus de la moitié en collège, soit pour une population scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré de près de 23 000 élèves, un ratio de 4% d'élèves décrocheurs.

Depuis ma prise de fonction, il y a presque deux ans, nous avons mis en place une plateforme d'accueil des décrocheurs à Pirae pour informer les parents et les décrocheurs. Après entretien et évaluation du projet d'insertion de l'intéressé, plusieurs solutions sont alors proposées. Depuis février 2015, nous avons installé la **Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** placée sous l'autorité du chef du département de l'orientation et de l'insertion au sein de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). La MLDS a deux finalités :

- réduire, par des actions de développement de la persévérance scolaire, les déscolarisations et le nombre de sorties sans diplôme, et ce, dès le primaire et en continuité avec le secondaire ;
- prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un rattrapage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La diversité des situations rencontrées appelle différentes solutions de prévention du décrochage, mais aussi de « rattrapage » des jeunes afin de leur permettre de finir leur formation et d'obtenir un diplôme, et une insertion sociale à la clef.

**En matière de prévention**, Un référent décrochage a été désigné dans chaque établissement et un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) a également été installé dans chaque établissement. Ces actions de préventions pour recenser les élèves décrocheurs sont

complétées par les actions de lutte contre l'absentéisme et de traitement de la difficulté scolaire puisqu'en général ce sont les deux facteurs qui mènent un élève à décrocher. Un dialogue avec l'élève et sa famille est indispensable pour le maintien de l'élève à l'école.

La MLDS intervient sur les publics qui ont décroché et a mis en place plusieurs modules afin de leur permettre un retour dans un cursus scolaire ou vers la voie d'une insertion professionnelle. Aussi nous avons pu pour l'année dernière prendre en charge plus de 300 décrocheurs répartis ainsi :

- 37 jeunes dans le module de re-préparation aux examens (MOREA) pour des échecs aux examens (CAP, bacs)
- Plus de 30 jeunes dans le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) pour des collégiens sans solution de formation ou d'insertion
- Plus de 90 jeunes dans le module de remise à niveau scolaire (RAN)
- Plus de 30 jeunes dans le Lycée de la seconde chance pour les lycéens désireux de reprendre leur scolarité en lycée;
- Plus de 50 jeunes dans le module Journées défense et citoyenneté (JDC) pour les jeunes dépistés en situation d'illettrisme et sortis depuis 2 à 3 ans au plus du système éducatif;
- Et enfin 92 jeunes dans le dispositif SIO, ou retour en établissement scolaire à temps plein, après avoir reçu les élèves sans affectation.

Soulignons que les jeunes pris en charge dans ces actions sont accompagnés en fonction de leur situation sociale et économique. Leur inscription à la MLDS les rend éligibles aux transports scolaires, à la restauration scolaire, mais aussi au régime des boursiers.

Cependant, les actions de la MLDS doivent être interministérielles, car la difficulté individuelle des jeunes résulte de plusieurs facteurs et doit avoir une réponse collective.

À ce titre, le ministère du travail a conçu le dispositif « Réactivation des acquis et perfectionnement des aptitudes » ou RAPA. Ce dispositif a permis à 38 décrocheurs en situation d'illettrisme d'obtenir un Contrat d'Aide à l'Emploi, en alternance en CJA pour une remise à niveau scolaire et une préparation au Certificat de Formation Générale.

D'autre part, le Pays a obtenu un agrément pour recruter des jeunes décrocheurs en contrat d'engagement de Service civique avec reprise d'étude. 20 jeunes ont été recrutés en février 2015, 10 en octobre 2015 et 20 en janvier 2016.

Ces chiffres sont très encourageants, mais mon objectif cible est de pouvoir proposer à tout élève sans solution un parcours de formation réaliste.

La MLDS a donc également un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation auprès des équipes éducatives. À cet effet, l'équipe de la MLDS a été renforcée avec la nomination d'une coordinatrice avec laquelle collaborent un professeur des écoles spécialisé et une conseillère pédagogique, et la responsable de l'antenne du Centre National d'Enseignement à Distance. Son action est coordonnée avec celle de la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) animée par le directeur de Centre d'Information et d'Orientation.

Dans la lutte contre le décrochage scolaire engagée, d'autres perspectives d'évolution sont développées, comme la mise en œuvre d'une antenne de la MLDS à Taravao, ou comme le micro-lycée.

Il s'agit d'offrir à des jeunes sortis depuis au moins 2 ans de lycée la possibilité de reprendre leur cursus. Le micro lycée, comme son nom l'indique ne peut accueillir qu'un petit nombre d'élèves frappés d'une problématique personnelle lourde. Qu'il s'agisse de difficultés psychologiques (addictions, tentatives de suicides, anorexie, etc.) ou sociales et familiales par exemple.

Deux micro-lycées pourraient être implantés, l'un dans la zone urbaine de Papeete et l'autre plus accessible aux jeunes de la presqu'île, que ce soit à Papara ou à Taravao.

Par ailleurs, les décrocheurs déclarent plus souvent des refus afférents à **leurs vœux d'orientation**. Ces refus concernent surtout le choix d'orientation au moment du passage en classe de seconde ou le choix de la spécialité professionnelle. Les parcours ont pu parfois être contraints. Un travail conséquent a déjà été effectué en matière d'évolution des parcours des élèves et surtout de l'offre de formation avec l'instauration d'un schéma directeur des formations.

À ce titre, les contrats d'apprentissage plus particulièrement en alternance pour le système éducatif, sont développés pour permettre aux jeunes de recevoir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique. Ce sont des contrats de travail en alternance, où le jeune « apprenti » partage son temps de travail entre une entreprise, un organisme qui l'emploie, et un établissement de formation où il suit des cours.

Vous le voyez, la lutte contre le décrochage scolaire est bien au cœur des préoccupations de mon ministère, mais encore une fois, nous atteindrons les objectifs assignés par la Charte de l'éducation si nous apportons tous une réponse collective et partenariale.

Je vous remercie.

